

Effectifs, salaires, RGPP, réformes en cours dans nos services :

Rien ne va plus !!!

Nous ne nous laisserons pas faire !

SPECIAL RENTREE

En cette rentrée, que constatons-nous ?

Notre pouvoir d'achat ne cesse de reculer depuis des années et cela ne va pas aller en s'arrangeant. En effet, le gouvernement nous accorde « royalement » +0,3% en octobre 2008 et +0,5% le 1er juillet de chaque année pour la période 2009-2011 (lors de « négociations salariales Fonction Publique le 24 juin 2008) !!! Ces augmentations sont dérisoires alors que le point d'indice a perdu plus de 10% de sa valeur depuis 2000 et que l'INSEE annonce une inflation de 3,6% pour la seule année 2008 !

Donc, nos salaires stagnent et dans un même temps, nos conditions de travail se dégradent de façon spectaculaire. Les suppressions d'emplois (plus de 10% des effectifs des Hauts-de-Seine supprimés en 5 ans), les vacances d'emplois (le département est, de façon continue entre - 50 et - 70 Cadres B et C), les absences non compensées font que la charge de travail de tous augmente sans aucune compensation ni salariale, ni de reconnaissance. Cet état de fait met également en danger l'exercice de nos missions. **Serons-nous capables, dans de telles conditions, de rendre encore longtemps un service public de qualité ?**

Dans notre département, la fusion Impôts/Trésor et la mise en place de la Direction Locale Unique (DLU) vont au bout de cette logique avec ses restructurations permanentes, sa confusion assiette-recouvrement et ordonnateur-comptable, sa mise à mal du service public et des droits et garanties statutaires des person-

nels.

Le gouvernement continue sa casse des services publics et des statuts : annonce de la privatisation de la Poste, processus de régionalisation des administrations, suppression de 11 400 postes dans l'Éducation nationale et de 2H de cours par semaine dans les écoles primaires, suppression en cours des réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté (RASED), restructurations des hôpitaux de l'AP-HP...

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive des mauvais coups de l'été assésés par le gouvernement à l'encontre des salariés !

Pour la DGFIP, les discussions sur «l'harmonisation des règles de gestion» des agents vont reprendre. L'examen par l'Assemblée Nationale du projet de loi sur la mobilité a été reporté en octobre mais «agrémenté» de nouvelles attaques contre le statut.

Nous ne nous laisserons pas faire !

Par la grève et les manifestations des mois de mai et juin dernier, nous avons établi un rapport de forces, nous avons obtenu des garanties contre l'application de la mobilité forcée à la DGFIP et des engagements sur le maintien de nos droits et garanties statutaires. Aujourd'hui, plus que jamais, il s'agit de maintenir la pression !

**Organisons-nous pour la satisfaction
de nos revendications:
Statut, pouvoir d'achat, effectifs,
conditions de travail !**

Fusion DGI - DGCP, mise en place de la DLU, où en est-on ?

Groupe de travail de la DGFIP sur les « règles de vie »

Un Groupe de travail a été réuni par la DGFIP les 10 et 11 juillet sur les « règles de vie, propositions d'harmonisations pour les agents travaillant dans les services communs à partir du 01/01/2009 ».

Les règles de vie se distinguent des règles de gestion (mutations, notations, promotions, ARTT) dont l'administration présentera plus tard les propositions d'harmonisation (harmonisation au plus tard en 2010). D'ici là, les agents issus de la DGI et de la DGCP conserveront leurs règles de gestion actuelle au sein des deux filières de gestion : fiscale et publique.

Concernant les « règles de vie », la DGFIP a présenté les propositions suivantes :

- ⇒ *Aucun agent, quelle que soit son origine, ne perdra un jour de congé dans les services communs. Et les jours comptables ?* La DGFIP a opposé un mutisme total sur cette question en remettant la réponse à septembre !
- ⇒ *Le régime de temps de travail relèvera d'un choix individuel entre 4 modules : 36H12 hebdomadaires avec 31 jours de congés sans ARTT, 37H30 avec 32 jours de congés et 7 ARTT, 38H avec 32 jours de congés et 10 ARTT, 38H30 avec 32 jours de congés et 12 ARTT.*
- ⇒ *Possibilité de 12H de débit/crédit à la fin de chaque mois et récupération dans la limite de 2 plages fixes par mois pouvant être prises le même jour.*
- ⇒ *Durée minimale quotidienne de travail 4H (calée sur durée des plages fixes), durée maximale de 10H, amplitude maximale de 11H30, pause méridienne de 45 minutes.*

La DG a également présenté un dispositif permettant un recours accru aux heures supplémentaires pour les catégories B et C, ce qui constitue une attaque contre l'emploi statutaire. En effet, il ne s'agit plus d'avoir recours aux heures supplémentaires «en cas de crise ou d'urgence avérée» mais de «besoin de service». Cela démontre, s'il en était besoin, le manque criant d'emplois dans les services.

Les discussions reprendront sur les différents points à partir de septembre.

Réunion du 8 juillet sur la mise en place des SIP et de la DLU

Une réunion a été organisée le 8 juillet à Nanterre pour informer les représentants du personnel Impôts Nord et Sud et Trésor des intentions de la Direction locale concernant le «déploiement des services des impôts des particuliers (SIP)» sur les Hauts de Seine.

- ⇒ le calendrier de déploiement a été présenté (cf ci-dessous)
- ⇒ Chaque création de SIP implique le transfert du recouvrement de la taxe professionnelle aux services des impôts des entreprises (SIE).
- ⇒ Pour éviter de multiplier les difficultés, la deuxième phase de fusion CDI-CDIF prévue pour début 2009 sera reportée.

Le SIP sera créé dans les communes où il y a un CDI. Les agents des trésoreries rejoindront le CDI. Le SIP (au maximum 70 agents) sera constitué de 3 équipes : accueil, assiette et recouvrement. Les agents continueront à être regroupés par secteur et à exercer leur métier actuel : «dominante assiette» ou «dominante recouvrement». Néanmoins, ils seront sollicités pour partici-

per aux autres travaux en période de charge...

Un pôle de recouvrement complexe sera constitué en 2009 ou 2010.

La délégation de la CGT a réaffirmé :

- ⇒ l'exigence qu'en aucun cas et d'aucune manière, que ce soit à l'occasion des «réorganisations liées à la fusion» ou à l'occasion d'autres qui n'y seraient pas liées, le texte sur la mobilité ne s'appliquera à l'encontre des agents de notre administration,
- ⇒ son opposition à la remise en cause du principe républicain de séparation ordonnateur/comptable et assiette/recouvrement,
- ⇒ l'exigence d'un moratoire sur l'ensemble des projets de restructurations en cours, l'arrêt des transferts du recouvrement des trésoreries hors résidence vers les futurs SIP, l'arrêt des suppressions d'emplois, le maintien de l'ensemble des droits et garanties dont bénéficient les agents, le respect des métiers, le maintien de toutes les implantations actuelles, la réouverture des trésoreries fermées et du développement du réseau au service des élus et de la population.

La pression et la mobilisation doivent être maintenues à tous les niveaux pour préserver nos garanties statutaires et le service public.

Dernière info : Un CTPL « ex Trésor » se tiendra le 23 septembre et une réunion conjointe (avec les impôts) pour la mise en place des SIP le 24 septembre. **La CGT a demandé une audience à M. Bourgeon, mais il n'a pas de créneau pour nous recevoir d'ici le CTPL...**

Asnières	2009	Vanves	2010
Colombes	2009	Nanterre	Pas avant 2010
Issy les Mlx	2009	Levallois	Pas avant 2010
Montrouge	2009	Courbevoie	2010 ou 2011
Neuilly	2009	Gennevilliers	2010 ou 2011
Sceaux	2009	St Cloud	2011
Suresnes	2009	Boulogne	2011
Clichy	2010		

Rémunérations - Pouvoir d'achat

Il faut avaler la pilule amère et accepter de payer la facture pétrolière au prix d'une baisse du pouvoir d'achat (...). Il y a un risque d'accélération des salaires (...) si rien n'est fait, on risque d'entamer les profits des entreprises » (l'économiste en chef de la banque Morgan Stanley, cité par Le Figaro du 3/07)

Alors que la perte de pouvoir d'achat des traitements des fonctionnaires est estimée à bien plus de 10% depuis 2000, le 24 juin 2008, s'est tenue une première séance de « négociations salariales » dans la fonction publique pour la période 2009-2011.

Le gouvernement « propose » : +0,5% en mars et +0,3% en octobre pour 2008.

Sur la période 2009-2011, augmentation de +0,5% du point d'indice au 1er juillet de chaque année et une hausse supplémentaire de 0,3% au 1er octobre 2009.

Pour le reste, le gouvernement considère que le dispositif du GIPA garantit le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires (voir ci-dessous).

Les organisations syndicales ont dénoncé ces propositions provocatrices au moment où les prix flambent. La CGT exige des négociations salariales annuelles, l'augmentation du point d'indice et le rattrapage des pertes

de pouvoir d'achat... Qui peut dire quel sera le niveau de l'inflation en 2010 ? Rappelons que le chiffre annoncé en début d'année pour 2008 par le gouvernement était de 1,7% alors, qu'actuellement, l'INSEE prévoit 3,6% pour 2008 !

Quelques chiffres :

- Augmentation du point d'indice de 2004 à 2008 : +2,625% - Augmentation des prix : plus de 8%
- Produits pétroliers : +22% entre juillet 2007 et juillet 2008
- Alimentation : +6,4%
- Energie : +18%
- Services : +2,4%

Un exemple à suivre... : en Allemagne, les salariés de la Lufthansa ont obtenu 5,1% d'augmentation de salaire à compter du 1er juillet et une augmentation de 2,9% au 1/07/09 grâce à une grève puissante !

GIPA : arnaques et mensonges

« Échanges » N°142, la revue de propagande du Ministère, présentait le dispositif de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA). Ce dispositif prévoit l'attribution d'une prime en septembre et décembre 2008 « à tous les agents qui ont perdu du pouvoir d'achat entre 2003 et 2007 ». Un nouvel examen est prévu en 2011 pour la période 2006-2010. Selon le gouvernement, ce dispositif garantit le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Peut-on les croire ? Jugez par vous-même.

1ère arnaque : l'inflation à prendre en compte pour calculer la perte éventuelle du pouvoir d'achat sur la période 31/12/03 - 31/12/2007 est basée sur la comparaison des moyennes annuelles d'évolution des prix 2003 et 2007. Cela permet de fixer l'inflation à 6,8% sur la période alors que la hausse des prix calculée par l'INSEE de décembre à décembre est de 7,83%. 1% de moins, c'est toujours ça d'économisé sur notre dos.

2ème arnaque : le mode de calcul de la GIPA ne compare pas l'évolution de la valeur du point d'indice à l'évolution des prix (individualisation oblige) mais il compare l'indice détenu par le fonctionnaire au 31/12/03 à celui détenu au 31/12/07. Ainsi tout changement d'échelon, toute promotion est considérée comme une augmentation du traitement.

3ème arnaque : contrairement à ce qui est écrit dans « Echanges », « pas de perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires », il ne s'agit pas de rattraper les pertes subies sur la période, il ne s'agit dans le meilleur des cas que d'une remise à niveau en fin de course.

Conséquences : Pour un Contrôleur Principal dont l'indice majoré était de 513 au 31/12/03 et de 514 au 31/12/07 (pas de changement d'échelon), la GIPA versée fin 2008 sera de 811€ alors que le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 31/12/03 devrait être de plus de 2 000€ !

Que se passe-t-il quand l'agent a obtenu une promotion sur la période ? Un contrôleur 2ème Classe 10ème échelon à l'indice 394 au 31/12/03 est contrôleur 1ère classe au 31/12/07 avec l'indice 420 : étant donné l'augmentation de l'indice produit par la promotion, l'agent n'a pas droit à la GIPA ! Alors que le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat du point d'indice représente 1 976€ !

On peut estimer que la conséquence de la perte de pouvoir d'achat sur les seules années 2004 à 2007 est de l'ordre de 1700€ pour un agent administratif 1ère classe, 1900€ pour un contrôleur 2ème classe et 2300€ pour un inspecteur (les montants précis varient selon les échelons (*)). Voilà ce que MM. Sarkozy et Woerth appellent garantir le pouvoir d'achat !

(*) consulter la fiche de calcul ici : <http://www.tresor.cgt.fr/spip.php?article3612>

Effectifs, ça ne va pas le faire !

Dans notre département, au Trésor, les effectifs souffrent de vacances d'emplois très importantes.

Au vu des chiffres des dernières CAP, fin juin, avec les mouvements prévus jusqu'au 1er janvier 2009, les vacances d'emplois pour les cadres B et C sont de l'ordre de - 70 agents !!! Ce chiffre ne prend pas en compte l'arrivée de 24 agents d'administration au 1er septembre (au 1er novembre dans les postes) !

Dans les DSF Nord et Sud, le manque d'effectifs est, là aussi criant : - 15,9A, - 5,9B et suppression de 13 emplois de C pour la DSF Nord. Pour la DSF Sud, 20 suppressions d'emplois C, 34 vacances en C, 3 en B et 13 en A.

La mise en place de la DLU et des futurs SIP, on peut le constater, débute dans des conditions déplorables.

Pour nous vanter les mérites de la fusion DGI-DGCP et de la DLU, on nous a juré, la main sur le cœur, qu'il n'y aurait pas de suppressions d'emplois dans le cadre de la fusion, que les restructurations se feraient à effectif constant. On voit ce qu'il en est aujourd'hui : non seulement les plans pluri-annuels de suppressions d'emplois se poursuivent mais des dizaines de postes sont laissés vacants par l'administration.

Cette situation est inacceptable. Nous exigeons de pouvoir travailler dans des conditions satisfaisantes, nous exigeons les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services !

Lors du groupe de travail du 11 juillet sur les conditions de travail, la CGT s'est satisfaite du fait que la redéfinition des conditions de travail soit élargie. En effet, le DG s'est engagé à dépasser les seuls aspects matériels qui participent à l'environnement au travail en considérant désormais ce qu'il qualifie de «conditions du travailleur au travail». Cette nouvelle conception pourrait permettre d'examiner l'incidence de toutes les réformes sur les agents (relations hiérarchiques, indicateurs de performance, productivité...).

Cependant, il convient d'être prudent, de vérifier si les intentions affichées seront suivies d'effets et, plus important encore, d'analyser quels seront les enseignements tirés et les solutions apportées. Afficher la volonté de traiter ces problèmes, tout en rappelant l'accentuation de la recherche de la productivité revient à jouer «aux pompiers pyromanes», et balayer d'un revers de main la question de l'emploi a de quoi nous laisser dubitatifs !!!

Lors de ces réunions, le DG s'est voulu rassurant, prudent et attentif à ne pas créer de conflit. C'est un acquis incontestable des mobilisations multiformes des agents ces derniers mois !

Seul le maintien de la mobilisation est de nature à orienter positivement les conclusions sur l'ensemble des enjeux lors des différents groupes de travail de septembre !!!



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT !
Alors, je me syndique ...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor

Signature :

A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la TG

